

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 02.10.2007**

Présents :

M. DEZALOS.

Mmes MEYRAT, ACCARY, LABADIE, JOURNE-LHERISSON, MAHAIE,
RYCKWAERT, MESSI, LASSORT, LAPEYRE, ARTESE.

Mélanie CAGNAC, Brigitte BARAILLES, M. MARTIN.

Excusés :

Mme PEYRUCHAT, M. FERNANDEZ.

❖ Le compte-rendu du 20 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

1. Régime indemnitaire des agents.

Suite à la réforme de la fonction publique territoriale concernant le régime indemnitaire des agents il convient de modifier la délibération n° 17-2004 du 23 mars 2004.

Lors de la réunion des membres du C.T.P. et des délégués du personnel, le C.T.P. a émis un avis favorable.

Le régime indemnitaire peut varier d'un agent à l'autre suivant les enveloppes et sa manière de servir, ses responsabilités, son engagement.

Les principaux critères sont :

- Le présentéisme.
- L'encadrement.
- La qualification et/ou manière de servir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Chèque emploi service universel (CESU).

Mise en place du chèque emploi service universel, pour les personnes qui font appel aux services de la Crèche familiale et de la Halte Garderie. Les familles pourront désormais régler avec ce moyen de paiement (chèque avec un montant, pas de monnaie rendue)

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Convention avec le centre de gestion du Lot et Garonne.

Les membres du Conseil d'Administration autorise Monsieur Le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion du Lot et Garonne qui sera l'intermédiaire avec les autres organismes pour la gestion des dossiers retraite.
La participation financières du CCAS est de 460 € par an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Durée d'amortissement des biens du CCAS et de la MARPA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Décision modificative n°1 du CCAS.

Concerne l'achat d'une maison en bois pour les enfants de la Halte-Garderie .

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Bilan de la sortie d'été 2007.

Cette année le voyage a été remplacé par la prise en charge, pour les enfants des familles suivies par le CCAS, des activités payantes dans le cadre des animations d'été proposées par la mairie.

Bilan peu concluant car 2 enfants seulement ont été inscrits alors qu'habituellement 12 à 15 enfants participent à cette sortie.

Re proposer pour l'été 2008, un voyage.

7. Point sur la restauration à domicile.

Le nombre de repas est encore en baisse. Les causes :

- Les décès.
- Les personnes devenant plus dépendantes partent en maison de retraites.
- Concurrence avec d'autres prestataires au niveau du portage des repas.
- Les services médicaux préconisent l'autonomie le plus longtemps possible pour les personnes âgées (donc faire ses repas).
- Avec l'APA possibilité que les aides à domicile puissent préparer les repas et faire les courses (service Aide Aux Courses).

8. Etat des aides ponctuelles.

Beaucoup de personnes nouvelles, surtout des femmes seules avec des enfants.

Faire étude statistique sur :

- le nombre de personnes aidées.
- Le nombre de nouvelles personnes
- la catégorie des personnes (si personne seule avec ou sans enfant, ou famille).
- personne avec ou sans emploi.
- nature des aides.
- quartiers géographiques.

9. Noël du CCAS.

Il aura lieu le samedi 22 décembre. Le CCAS propose pour les enfants de 0 à 9 ans un spectacle avec le clown JIJI et pour les plus grands (10 à 12 ans) une sortie au bowling.

Distribution des cadeaux par le Père Noël et goûter pour tous les enfants.

10. Projet d'aménagement du CCAS à la Maison du Temps Libre.

Afin de regrouper les services du CCAS, un projet d'aménagement du CCAS et de l'ASSAD à la Maison du Temps Libre est prévu, avec :

- hall d'entrée / accueil
- 1 salle de réunion (32 m²) pour les Conseils d'administration, les réunions des assistantes maternelles ou autres
- 4 bureaux : - 1 de 19 m² et 1 de 16 m² pour le CCAS et l'ASSAD.
 - 2 bureaux de 11 m² (pour recevoir les personnes et pour le service Petite Enfance)

- Espace social (pour le personnel)

Chiffrage des travaux, à prévoir au budget 2008.

11. Questions diverses.

Demande de participation émanant de l'UDAF dans le cadre de l'accompagnement scolaire pour une enfant d'une famille de Boé d'un montant de 144 € (2 € de l'heure soit 2 heures/semaine pour 36 semaines). Ce dossier a été adressé à l'UDAF par l'assistante sociale du Centre Médico Social de Tapie et c'est un accompagnement effectué en milieu familial par des bénévoles.
Avis favorable des membres du Conseil d'administration.

La séance est levée à 20 h 30

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.